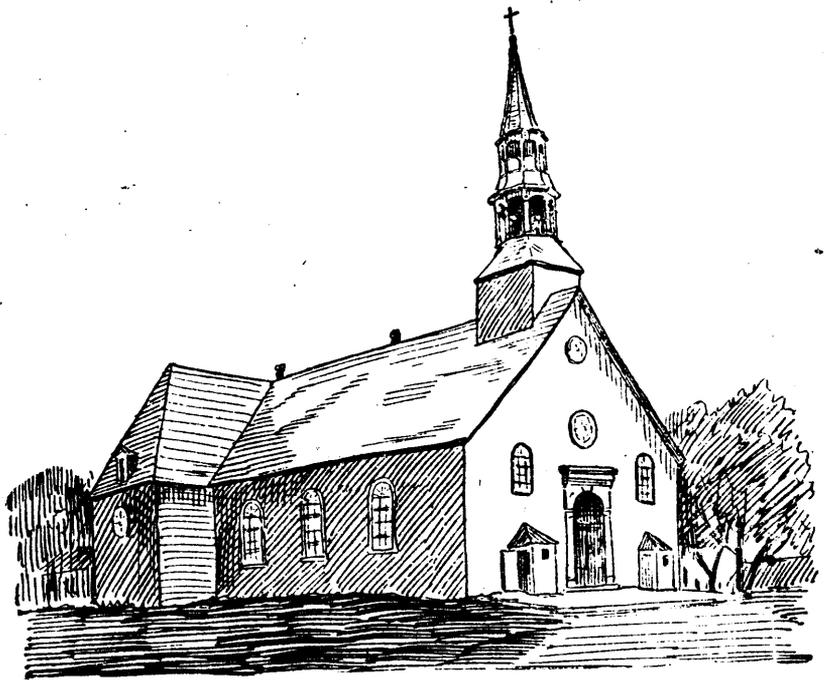


Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |



ÉGLISE DE SAINT-PAUL DE JOLIETTE

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 5

DÉCEMBRE 1899

No. 12

SAINT-PAUL DE JOLIETTE

En 1779, le coin de terre où est située aujourd'hui la paroisse de Saint-Paul n'était qu'une épaisse forêt. C'est durant cette même année que six jeunes gens plantèrent leur tente au beau milieu de ces grands bois et commencèrent les premiers défrichements. Ces valeureux pionniers étaient Louis Mousseau dit Désilets, François Laperche dit Saint-Jean, Joseph Desmarais, Etienne Partenais, et Urbain Langlois dit Lachapelle. Cette petite colonie naissante fut desservie dans ses débuts par M. Pétrimoult, alors curé de l'Assomption. En 1781, M. de Saint-Germain, curé de Repentigny, fut chargé de la desserte de cette paroisse. En 1782, un cultivateur généreux, M. Joseph Perrault, donna à la paroisse un terrain pour y bâtir église, presbytère et dépendances. La même année, fut érigée la première petite chapelle. Elle était bien humble, mais grande fut la joie des zélés paroissiens, lorsqu'au mois de novembre 1782, pour la première fois le saint sacrifice de la messe fut célébré par M. de Saint-Germain.

L'église actuelle, avec la sacristie, a été commencée en 1803 et terminée en 1804. Elle a subi de grandes réparations en 1889.

Le premier curé régulièrement nommé et qui exerça ses fonctions permanentes comme tel fut M. Philippe Ferrand, de 1788 jusqu'en 1797. Il eut pour successeurs MM. Laporte, 1797-98 ; Gosselin, 1798-1806 ; François Noël, 1806-10 ; Pierre Loyer, 1810 ; François Brunet, 1810-19 ; Joseph Bélanger, 1819-29 ; François Bellefeuille, 1829-34 ; L.-F. Belleau, 1834 ; A.-J. Lagarde, 1834-41 ; Magloire Turcotte, 1841-42 ; Toussaint Rouisse, 1842-44 ; F.-L. Brossard, 1844-76 ; L.-J. Martel, 1876-89 ; F.-X. Geoffroy, 1889-93 ; J.-D. Dupont, curé actuel.

R.

LOUIS ROUER DE VILLERAY

Le sieur Louis Rouër de Villeraÿ fut un de ces hommes très précieux, dont la vie, sans avoir été marquée au coin des exploits glorieux et éclatants, a été pleine de sagesse et de dévouement.

Suivant le *Dictionnaire Généalogique* de Mgr Tanguay, il naquit en 1629, à Notre-Dame, en Grève, ville d'Amboise, de Jacques Rouër de Villeraÿ, valet de la chambre de la reine, et de Marie Perthuis.

Il est difficile de préciser la date de son arrivée à Québec. Suivant toute apparence, il y était avant 1660, à l'âge de 31 ans.

Il y mourut, comme l'atteste le registre, et fut inhumé dans l'église le 7 décembre 1700, ce qui lui donnait 71 ans. Son fils Louis, sieur de la Cordonnière, épousa Marie-Louise Le Gardeur de Repentigny. De ce mariage naquit de même un fils, Louis, qui eut l'honneur d'être filleul de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, à son baptême reçu le 3 août 1690.

Le Conseil Souverain de Québec, d'après le texte de l'édit royal, (Louis XIV) devait se composer "de nos chers et bienaimés les Sieurs de Mézy, gouverneur représentant notre personne (le roi), de Laval, évêque de Pétrée, ou du premier ecclésiastique qui y sera, et cinq autres (personnes) qu'ils nommeront et choisiront conjointement et de concert" (Jug. du Cons-Souv. XXVI.) Ce conseil fut établi le 18 septembre 1663. Le premier nom sur lequel s'arrêtèrent le sieur de Mézy et Mgr de Laval fut Louis Rouër, sieur de Villeraÿ. Le fait seul de cette préférence établit clairement le degré de savoir, de prudence et de parfaite honorabilité de ce gentilhomme. Jean Juchereau, sieur de la Ferté, Denis-Joseph Ruelle d'Auteuil, sieur de Monceau, Charles Legardeur, écuyer, sieur de Tilly, et Mathieu Damours, furent les quatre autres conseillers, dont la mission était de travailler à l'administration du nouveau conseil.

Il est évident qu'avant sa formation, le sieur Louis Rouër occupait déjà une position marquante dans le pays, puisque lors de sa nomination de premier conseiller, il est qualifié du titre de " lieutenant particulier en la juridiction de Québec." (Jug et Del du Cons. Souv 1 1) Cet état de service implique une somme importante de services rendus qui devaient naturellement lui mériter le premier rang aux yeux du gouverneur et de Mgr l'évêque. De plus, ce détail dénote une expérience approfondie des besoins de la colonie, des décisions à prendre pour sa prospérité, comme aussi de la sage conduite à tenir parmi les difficultés. Il avait donc fait ses preuves d'habileté pendant un bon nombre d'années avant la formation du conseil. Jusqu'à ce nouveau conseil, le pays était dirigé par les gouverneurs de Québec et de Montréal, formant un conseil composé de leurs lieutenants et du supérieur des Jésuites. (Garneau 1—176.) M. de Villeray était un de ces lieutenants et faisait partie de ce premier conseil, c'est pourquoi l'ordonnance signalant sa nomination au nouveau conseil le désigne comme " lieutenant-particulier en la juridiction de Québec."

Des difficultés s'élevèrent au sujet de ce nouveau conseil dès le début de son exercice, et, pour des raisons que nous ne pouvons étudier ici M. de Mézy jugea à propos d'en suspendre la majorité. Par là, suivant M. Garneau (1—201) le gouverneur avait violé l'édit royal, " car, s'il ne pouvait nommer les conseillers sans le concours de l'évêque, il ne pouvait non plus les suspendre sans son assentiment."

M. de Villeray fut un des conseillers suspendus par le gouverneur. Il avait été coupable, aux yeux de ce dernier, de s'être rangé du côté de l'évêque et d'avoir suivi ses opinions. Ce n'est certes pas un mauvais trait dans la vie du personnage qui nous occupe ; et si Garneau déplore l'influence prépondérante et le pouvoir absolu de Mgr de Laval, c'est dû aux opinions personnelles de l'historien ; il est facile d'ex-

pliquer la chose par les mœurs du temps. Quoiqu'il en soit, M. de Mézy fit embarquer pour l'Europe MM. Bourdon et de Villeray. Il ne doutait pas que cette décision d'autorité privée tournerait évidemment contre lui, ce qui implique une absence de jugement et donne une pauvre idée de son talent d'administration. Comment pouvait-il penser que la cour de Louis XIV. consacrerait sa manière d'agir en flagrante contradiction avec l'ordonnance royale ? Aus-i M. de Villeray, chargé de faire valoir la cause des conseillers mis au rebut, n'eut aucune difficulté à obtenir pleine et entière satisfaction. M. de Mézy fut rappelé en France et remplacé par M. Daniel Rémi, seigneur de Courcelles. M. de Villeray continua à exercer ses fonctions de conseiller jusqu'à la fin de sa vie avec la plus constante régularité. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les volumineuses décisions du Conseil Souverain.

Un petit-fils du premier conseiller, objet de cette étude, probablement le filleul de Frontenac, prit généreusement la défense des Acadiens en 1755, au fort des Gasperaux. Mais son courage fut inutile puisqu'il n'avait que vingt-cinq hommes à son service. Un autre descendant repassa les mers lors du traité de Paris en 1763. " La France, dit Garneau (II — 353), en voyant débarquer sur ses bords ces émigrants qui ne pouvaient se séparer d'elle, fut touchée de ce dévouement. Elle les favorisa, elle les accueillit dans les administrations."

Ces quelques notes établissent suffisamment l'intégrité de l'honneur de Louis Rouer, sieur de Villeray, et puisque toute sa vie a été consacrée à l'administration primitive, je puis dire, de la Nouvelle-France, on ne pouvait moins faire de sortir de l'oubli le nom de ce conseiller exemplaire, digne de servir de modèle aux conseillers présents et futurs de la municipalité de Villeray.

CHARLES P. BEAUBIEN, Ptre.

NOS JURONS POPULAIRES

Les jurons les plus en vogue dans la province de Québec par leur ressemblance aux jurons populaires de la vieille France, accusent, selon moi, pour la plupart, une commune origine. Bon nombre de ces termes évidemment font naître une idée peu respectueuse du saint nom de Dieu et de ses attributs divins.

Un antiquaire français, homme instruit, M. Lorédan Larchey, combat cette doctrine dans une docte et fort curieuse dissertation : ce manque de respect pour la Divinité, prétend-il, n'existe pas en réalité, attendu que de bons croyants se servent sans scrupule, journellement, de ces termes condamnables. Le ciel, affirme-t-il, est chaque jour pris à témoin pour attester des incidents qui causent surprise ou indignation.

Il nous est aussi donné de vérifier cette assertion, en Canada. Qui n'a entendu les exclamations "*Bonté Divine ! Oh ! mon Dieu !*" employées par des personnes fort pieuses. Et nous n'en pensons pas plus de mal de ceux qui les profèrent.

Le temps fut pour les militaires français et anglais de jurer à tout propos et hors de propos, *sacrer* comme dit le peuple : c'était de bon ton.

Un spirituel écrivain a dit que *God Dam* était le fonds de la langue anglaise, et le vicomte de Parny a composé un poème en quatre chants portant ce titre profane.

Les troupiers anglais, au rapport d'un annaliste, se distinguèrent par leurs jurons affreux, en Flandres "*Swore dreadfully in Flanders,*" certes, il y avait de quoi à les faire *sacrer et tempêter* pendant cette humiliante campagne, de même que Cambronne, à la tête de ses *vieilles moustaches*, se répandait en jurons à Waterloo, à la suite des incidents de cette malencontreuse journée.

Nous avons en Canada des jurons émouvants, indigènes : ont-ils des équivalents en France ? C'est ce que nous n'avons pu vérifier.

Nos hardis *voyageurs des pays d'en haut* nous ont légué entre autres le pittoresque explétif : *Tors mon âme au bout d'un piquet !* Je n'ai jamais pu me rendre compte comment l'opération se faisait.

L'expression employée par les *coureurs des bois*, "*Mille tonnerres !*" pour donner du relief à leurs énergiques discours, rappelle le fameux juron des Allemands *Donnex et Blytzen !* "Tonnerre et Eclairs !"

Voyons le docte M. Lorédan Larchey à l'œuvre : "Jarniou," dit-il dans son mémoire, dans la bouche d'un non-croyant, dérive de *Jarni* (Je renie), et *Diou* (Dieu), *Je renie Dieu*.

Comme il y avait en France arrêts et tribunaux pour punir les blasphémateurs, on altéra donc la forme du juron ; on en fit *Jarnibleu* ou *Jarnicoton*. L'origine de ce dernier est assez drôle.

Henri IV, dit on, avait pris l'habitude perverse de dire *Jarni*. Le Père Coton, son confesseur, lui avait signalé l'inconvenance d'une telle expression. Le roi débonnaire répliqua que le nom de Dieu excepté, aucun autre nom ne se présentait à lui plus souvent que celui du Père Coton.

"Eh bien ! sire, lui répondit le saint homme, dites *Jarnicoton* (Je renie Coton), et vous n'offenserez pas Dieu."

Plusieurs jurons français nous viennent de la Normandie, de la Provence, du Languedoc, où ils prirent naissance. Le juron *Par le sang du Christ* se transforma en *Sacristi*, pour éluder les lois pénales contre les impies. M. Lorédan Larchey fait mention d'une dame fort pieuse parmi ses connaissances qui, dans des moments d'émotion ou de surprise, s'écriait *Sacristi* ; mais, pour en adoucir la portée, elle y ajoutait : *Sacristi la rose*, y mêlant cet emblème d'innocence et de pureté comme correctif.

Des scrupules de même aloi convertirent *Par le sang de Dieu en Par la Sambleu, Palsambleu* et autres euphémismes; *Ventredieu*, qui d'abord signifiait *Par le ventre de Dieu*, devint *Ventrebleu*.

Ventre saint Gris était une transformation de *Ventre saint du Christ*.

Par le corps de Dieu fournit *Cordieu* et *Corbleu*, partant, comme l'on voit, des subterfuges pour éluder le code pénal.

Tu Dieu est présumé être un écho affaibli de *Par le ventre de Dieu*, une abréviation de *Ventredieu* et *Ventrebleu*.

Le sacré nom de Dieu, ajoute M. Lorédan Larchey, donna lieu à bien des explétifs, entre autres : *Sacré nom, Cré nom, Nom de Dieu ! Nom d'un nom ! Nom d'une pipe ! Nom d'un petit bonhomme !* étaient une allusion irrévérencieuse à Jésus Enfant. *Nom d'un petit bonhomme de bois* rappelait les sculptures populaires en bois représentant notre Sauveur enfant dans les bras de sa mère.

De *Par le sacré nom de Dieu* venaient les abréviations *Sacrédiu, Crédiu, Sacrebleu, Crébleu, Saperbleu*. L'origine de *Sabre de bois* est assez obscure. M. Lorédan Larchey, taxant son érudition, lui prête une naissance qui remonte à la nuit des temps et des antiquaires. Chez nous, l'oreille populaire est chatouillée des consonnances suivantes, léguées par les ancêtres d'outre-mer : *Parbleu ! Sacrebleu ! Sacrelotte ! Saperlotte !* et même *Saperlipopette !* Jolis jurons usités sans doute par les puristes et les euphémistes seuls !!!

Je me rappelle un bon vieux curé qui, pour donner du nerf à son pittoresque idiome, l'assaisonnait de l'explétif *Sac à papier !* juron que l'érudite M. Lorédan Larchey dérive de l'époque où les hommes de loi en France se montraient à l'audience munis de leurs brefs enfouis dans des sacs, que le vulgaire désignait comme *Sacs à papiers*.

Poursuivre davantage l'intéressante étude de l'antiquaire français me mènerait trop loin. Je m'arrête.....

J.-M. LEMOINE

LE CURÉ MÉNAGE

En janvier 1773, M. Ménage, curé de Deschambault, décédait à l'âge de 94 ou 95 ans. Il desservait encore sa cure malgré des infirmités nombreuses. On rapporte de ce vénérable vieillard une anecdote qui fait connaître combien, dans son long ministère, il s'était aguerri, et combien peu il se mettait en peine des jugements des hommes et des démarches faites contre lui. Plusieurs fois il avait averti, repris et menacé un cabaretier de sa paroisse, du nom de Groleau qui, par sa facilité à livrer des boissons, causait dans la paroisse, de fréquents désordres. Voyant que ces avertissements particuliers n'avaient aucun effet, les désordres, les ivrogneries et les scandales dont ce cabaretier était la cause, ne faisaient qu'augmenter, il l'interpella un jour publiquement, en chaire, en reprochant à ses paroissiens les désordres et les scandales qui avaient journallement lieu, en invectivant surtout sur les excès d'ivrognerie qui faisaient tous les jours des progrès effrayants. " C'est dit-il enfin, ce maudit Groleau, avec son rhum et son tonneau, qui est la première cause de tous ces scandales."

Le susdit Groleau choqué, irrité au dernier point d'une semblable interpellation, et surtout de l'épithète de maudit jointe à son nom, et par laquelle il se regardait comme dévoué à l'anathème et entièrement déshonoré, porte sa plainte à M. l'Intendant même contre M. Ménage.

Ce Monsieur est cité à une cour spéciale qui doit se tenir en présence de l'Intendant. M. Ménage s'y rend. Là, sommé de répondre sur les motifs qui l'ont pu porter à se servir d'expressions aussi étranges que celles qu'on lui reproche avoir employées à l'égard du sieur Groleau, sommé de faire connaître ce qu'il peut avoir à dire pour sa justification, M. Ménage se renferme dans un profond silence. Sommé plusieurs fois de répondre, il garde toujours le silence ; l'Inten-

dant lui-même lui adresse enfin les mêmes paroles que Pilate autrefois avait adressées à Jésus-Christ " Vous ne répondez rien à ce qu'on dit contre vous ! " Ce que j'ai à répondre, dit enfin M. Ménage, le voici : " Notre Seigneur Jésus-Christ, qui ne voulait que le bien, qui n'enseignait que la vérité, a été cependant traîné de Caïphe à Pilate, de Pilate à Hérode, d'Hérode à Pilate ; aujourd'hui, moi, qui suis son disciple et son ministre, pour la même cause je suis traité comme il a été traité." Et ensuite, prenant son chapeau, le bon vieillard salue M. l'Intendant et toute la cour, et se retire tranquillement. Soit étonnement de la hardiesse et de la liberté de la réponse, soit que l'on s'aperçût qu'il n'y avait point d'excuse à attendre d'un homme de ce caractère, on le laissa aller tranquillement, et maître Groleau, outre la mercuriale solennelle qu'il avait eue de son curé, en reçut encore une de son Intendant, qui lui dit que s'il ne voulait pas s'exposer à quelque chose de plus désagréable encore que ce que lui avait dit son curé, il prit soin lui-même d'observer et de faire observer dans sa maison un meilleur ordre. Ainsi finit cette poursuite intentée contre M. Ménage.

L'abbé FÉLIX GATIEN

QUESTION DE LITURGIE

Pourquoi a-t-on changé le nom de Saint-Olivier en celui de Saint-Mathias ? (*Recherches Historiques*, V. p. 291).

Il doit y avoir là une question de liturgie. On ne peut choisir pour patron d'une paroisse qu'un saint dont le nom est inscrit au martyrologe romain. (De Herdt, III, 124). Or, Saint-Olivier ne jouit pas de ce privilège. Je tiens de feu M. l'abbé Rouxel, P. S. S., rubriciste distingué, qu'on a changé le nom de Saint-Olivier en celui de Saint-Mathias pour réparer l'erreur qui avait été commise.

C'est pour la même raison que, le 6 octobre 1897, Mgr l'évêque de Sherbrooke a donné pour titulaire à Garthby saint Charles Borromée à la place de saint Olivier.

L'ABBÉ J.-A.-H. GIGNAC

INHUMATIONS HATIVES

Monsieur le chevalier Louis d'Ailleboust de Coulonge, troisième gouverneur de la Nouvelle-France, mourut à Montréal le 31 mai 1660, et fut enterré dès le lendemain.

La marquise de Denonville, femme du onzième gouverneur de la Nouvelle-France, décédée en son château de Denonville, en France, le 18 mai 1710, fut inhumée le lendemain, 19 mai, dans le caveau de la chapelle seigneuriale jointe à l'église du lieu.

Le chevalier Pierre-François de Rigaud, ancien gouverneur de Montréal, frère du marquis Pierre Rigaud de Vaudreuil-Cavagnal, dernier gouverneur de la Nouvelle France, mourut au château de Collier, commune de Muides (Loir et Cher), en France, le 24 août 1779, et fut inhumé au cimetière de la paroisse dès le lendemain, 25 août.

Ces inhumations hâtives paraîtraient odieuses aujourd'hui et ne sont plus, Dieu merci, dans les mœurs.

Voici l'acte de sépulture de M. Louis d'Ailleboust. Il est extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Montréal pour l'année mil six cent soixante :

“ Le 1er juin a été enterré Messire Louys d'Ailleboust, cy-devant Lieutenant-général pour le Roy en la Nouvelle-France, pris au fort. Un des premiers seigneurs de l'Isle.

“ Remy, Ptre.”

Ainsi M. d'Ailleboust mourut au fort de Ville-Marie, qu'il avait lui-même considérablement agrandi ; ou du moins son corps fut “ pris au fort ” pour être conduit à sa dernière demeure.

Madame d'Ailleboust était vraisemblablement à Québec en ce moment, soit à sa résidence de la Châtellenie de Coulonge, soit à sa maison de la rue Saint-Louis.

ERNEST GAGNON

LA VÉNÉRABLE MARIE DE L'INCARNATION

Un de nos amis nous communique l'extrait suivant d'une lettre qu'il vient de recevoir du R. P. Gohiet, O. M. I., ancien professeur de philosophie à l'Université d'Ottawa et maintenant attaché au grand séminaire de Fréjus, où il occupe la chaire de théologie dogmatique. Dans une récente mission en Provence, le R. P. Gohiet a fait halte à Aix, et voici ce qu'il dit :

“ J'ai passé là une délicieuse semaine, visitant tout ce qu'il y a de beau à voir, et il y a beaucoup ! Cette vieille métropole de la Provence est un agréable séjour. Beau musée, belles églises où abondent les peintures remarquables...

“ Mais, écoutez, digne Canadien ! une des peintures les plus intéressantes est dans notre chapelle de la mission : elle a un intérêt historique pour le Canada. C'est une grande toile qui a de la valeur artistique : *Extase de la Vénérable Marie de l'Incarnation*, fondatrice des Ursulines de Québec, et qui a joué un si grand rôle dans les débuts du Canada français. Ce qui fait l'intérêt de cette toile, c'est qu'elle donne le portrait authentique de la Vénérable, car la toile est contemporaine, ainsi que l'établit une longue inscription au bas du tableau.

“ Autre curiosité : dans son extase, la Vénérable contemple Marie et tout une couronne d'anges, et au milieu rayonne le Sacré-Cœur. Or, la date du tableau est antérieure aux célèbres révélations de la Bienheureuse Marguerite Marie ! Donc, Marie de l'Incarnation aurait été, en France et au Canada, le précurseur de la grande dévotion. N'est-ce pas que cela est intéressant ? Est-ce un fait connu chez vous ?..”

RÉPONSES

M. Joseph Navières, curé de Sainte-Anne de Beaupré. (V, IX, 653.)—M. J. Navières vint au Canada en 1734, en compagnie de Mgr Pierre-Herman Dosquet, successeur de Mgr L.-F. Duplessis de Mornay au siège épiscopal de Québec.

Mis en possession de son évêché le 16 août 1734, Mgr Dosquet nomma, quelques jours après, M. J. Navières curé de Sainte-Anne de Beaupré. Celui-ci conserva sa cure jusqu'à son départ pour la France, en 1740.

Une seule lettre de M. Navières sur le Canada a été publiée en France (fév. 1882), par M. Ludovic Drapeyron, dans sa *Revue de Géographie*. M. Drapeyron, dans une préface, explique comment il est venu en possession de cette lettre inédite en ces termes :

“ Dans la bibliothèque de mon grand-père, M. Navières de Boissière, ancien élève de l'école normale supérieure et inspecteur d'Académie, décédé en 1877, j'ai trouvé un nombre assez considérable de papiers inédits que je rangerai sous quatre chefs, savoir : . . . ”

Le 4ème chef se lit comme suit :

“ Copie de la lettre écrite par M. Navières, prêtre missionnaire et curé de Sainte-Anne en Canada, à M. Veyssière, vicaire de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges et curé de Bonnac.” Ce dernier document est celui que nous publions aujourd'hui, en l'intitulant : “ Un voyage à la Nouvelle-France sous Louis XV.”

Cette lettre remplit 16 pages de la *Revue de Géographie*, imprimée à Paris, par Chs Delagrave, éditeur de la Société de Géographie, 15, rue Soufflot.

En tête, on lit : *Du Royaume des Maringouins, prez les colonnes d'Hercules*, et au bas la signature, etc. : “ J. Navières, Prêtre missionnaire, curé de Sainte-Anne. A été achevé le susdit recueil à Sainte-Anne, ce 3 octobre 1734.”

Le titre donné à cette lettre par M. Drapeyron est bien approprié. C'est en effet un récit bien intéressant d'un voyage sur mer, il y a un siècle et demi, sur un vaisseau du Roi, de la Rochelle à Québec. Celui-là avait duré 76 jours.

A la date de cette lettre, M. Navières n'avait pas encore 50 jours de résidence en Canada ; il avait vu Québec et toute la côte de Beaupré. Dans sa lettre écrite pour un ami intime et non pour la publicité, il communiquait ses impressions et les renseignements qu'il avait pu recueillir sur ces lieux.

Voici comment il parlait de la paroisse de Sainte-Anne et de son église telles qu'il les trouva en 1734 :

“ Venons maintenant à ce que je fais dans ce pays. On ne m'a pas laissé longtemps oisif ; aussi, je ne passais pas les mers pour faire le fénéant. Trois ou quatre jours après mon arrivée, Monseigneur me donna de l'emploi. Il me nomma à une des plus considérables cures qui soient dans le pays, à laquelle je me rendis après la fête de Saint-Louis, pour y exercer mes fonctions. Elle est située à sept petites lieues de Québec, sur le bord du fleuve Saint-Laurent, dans une grande plaine, longue d'une dizaine de lieues, qui est fertile et agréable. Notre Limousin ne produit pas de pais semblable. Ce n'est pas qu'il n'y aye des montagnes, mais elles sont faciles à grimper, et un demi-quart d'heure suffit pour arriver au sommet. Ma paroisse est située sur le bord du fleuve Saint-Laurent, qui donne un agrément à ma petite maison et à mon église, qui est une des plus belles et des mieux ornées du Canada. Tu pourrais t'imaginer que ce n'est pas grand-chose ; détrompe-toi, et sois persuadé que les églises paroissiales de campagne en France ne sont pas comparables à celles du pays que j'habite. J'ai plus de douze ornements différents pour la messe, tous propres et beaux ; les linges, soit sacrez, soit aubes et surplis, sont presque sans nombre ; les vases sacrez riches et d'argent doré, le soleil grand et d'un bel ouvrage, l'église vaste, ornée de tableaux donnés par des

vœux qu'ont fait plusieurs bâtiments dans les dangers qu'ils ont essuyé dans les voyages du Canada. Le maître-autel est d'une architecture rare, et le rétable l'emporte pour la richesse et la magnificence sur tous ceux que j'ai vu. Les reliques très courues et en grande vénération ; la principale, quoique la plus petite, est une portion de la main de Sainte-Anne bien avérée ; l'église est consacrée à Dieu sous l'invocation de cette grande sainte, qui est en si grande vénération dans ce pays, que les pèlerins y abondent et montent et descendent de 5 à 6 cent lieues pour accomplir leur vœu, ce qui n'est pas un petit embarras pour moi. Les confessions et communions sont si fréquentes que je ne crois pas qu'il y ait en France de paroisses de campagnes où elles soient plus communes. Outre les pèlerins, les gens de la paroisse me donnent beaucoup d'occupation, surtout le dimanche, et après avoir passé prez de 4 heures au confessionnal, je suis obligé d'en renvoyer plusieurs pour célébrer la messe que les paroissiens attendent avec impatience. Peu de jours ouvriers se passent sans qu'il y ait des confessions des pèlerins et des gens de la paroisse ; en un mot, si nous étions trois et même quatre, nous aurions suffisamment d'occupation, et autant de messes que nous pourrions acquitter, etc."

Voilà un témoignage de plus confirmant le fait que la dévotion à *la bonne sainte Anne*, commencée dès l'origine de notre colonie, n'a pas été interrompue et n'a fait que progresser du même pas que la population. R. BELLEMARE

L'honorable Jean-Charles Chapais. (V, VIII, 643.)—M. Chapais naquit à la Rivière-Ouelle, le 2 décembre 1811, et était le fils de M. J.-C. Chapais, marchand, de cette paroisse. Après avoir fait ses études au séminaire de Nicolet, il se livra au commerce, comme son père, et se fixa à Saint-Denis, où il eut pour ami le plus dévoué, le curé de cette paroisse, M. l'abbé Quertier, cet homme si célèbre par son éloquence.

En 1850, la mort de M. Marquis, député de Kamouraska, nécessita une élection dans cette division. Le parti conservateur choisit M. Chapais comme son candidat, mais son adversaire, M. Letellier, l'emporta par quelques voix seulement de majorité. L'année suivante, des élections générales eurent lieu, les deux mêmes adversaires entrèrent en lice, et M. Chapais, après avoir combattu avec vigueur, triompha. Ce fut le commencement des nombreuses défaites que subit le parti libéral dans ce comté jusqu'en 1867.

M. Chapais fut membre du Conseil Exécutif comme commissaire des travaux publics, depuis le mois de mars 1864, jusqu'à la Confédération. Assermenté, le 1er juillet 1867, comme membre du Conseil Privé, il occupa le poste de ministre de l'agriculture depuis cette date jusqu'au 16 novembre 1870, alors qu'il fut nommé receveur général ; il donna sa démission au mois de janvier 1873.

L'honorable M. Chapais représenta le comté de Kamouraska de 1851 à 1867. A cette dernière date, il eut pour adversaire M. C.-A.-P. Pelletier, aujourd'hui sénateur. Cette élection, qui dégénéra en une bataille véritable, n'eut pour résultat pratique que de faire défranchiser le comté qui, pendant deux ans, n'eut pas de représentant à la Chambre des Communes. M. Chapais se fit élire aussitôt dans le comté de Champlain, qu'il représenta à l'Assemblée Législative de Québec de 1867 à 1871. Le 13 janvier 1868, il fut créé sénateur pour la division de la Durantaye, charge qu'il a toujours remplie jusqu'à sa mort avec honneur, avec dévouement et toujours dans l'intérêt de son pays.

En 1864, M. Chapais prit une part active à la Confédération, qui était à l'état de projet, lors de la conférence de l'Union à Québec, et il devint l'un des pères de cette même Confédération. Il fut aussi pendant quelque temps directeur du Grand-Tronc, ayant été nommé à cette position par le gouvernement.

M. Chapais a toujours joni de la réputation d'un parfait gentilhomme, d'un ardent patriote, d'un honnête citoyen et d'un excellent père de famille.

M. Chapais mourut à Ottawa, le 17 juillet 1885, du diabète, dont il souffrait depuis quelques années. Il était catholique pratiquant, aussi reçut-il avec ferveur les derniers sacrements de l'Église. Ses restes furent transportés à Saint-Denis, où, au milieu d'un immense concours de parents et d'amis, eurent lieu, le 22 juillet, les cérémonies solennelles des funérailles.

C.-E. ROULEAU

Le testament de Champlain. (V, IX, 652.)—Par son contrat de mariage, le fondateur de Québec devait laisser à sa femme, si elle lui survivait, la jouissance de tous ses biens. Son testament vint tout déranger. Entraîné par une dévotion extraordinaire à Notre-Dame de Recouvrance, et présumant aussi que sa compagne, dont la piété dépassait peut-être la sienne, applaudirait à ce legs louable, Champlain institua l'église qu'il avait fondée sa légataire universelle. En effet, la veuve ne présenta pas d'opposition, et le prévôt des marchands de Paris confirma le testament, par sa sentence du 11 juillet 1637. Néanmoins le testament fut cause d'un procès célèbre.

Une cousine germaine de Champlain, du nom de Marie Camaret, épouse de Jacques Hersaut, contrôleur des traites foraines et domaniales de la Rochelle, attaqua le document sur deux points. Son avocat, maître Boileau, prétendit qu'il n'était pas conforme au contrat de mariage, et que, de ce seul chef, il devait être annulé. Il ajoutait de plus, à l'encontre de la vérité, qu'il avait été fabriqué par des mains étrangères, car on ne pouvait pas supposer qu Champlain eût institué *Vierge-Marie pour son héritière*. Ce sont les termes mêmes de la disposition testamentaire. Le procureur général Bignon réfuta aisément les allégations du procu-

reur de Marie Camerat, et il prouva que madame Champlain elle-même reconnaissait la signature de son mari, son style et ses expressions. Ce legs à la *Vierge-Marie* n'avait rien que de très naturel dans la bouche de Champlain, " que l'on sait, dit Bignon, après avoir été assez accoutumé à se servir de paroles bien chrétiennes, pour avoir voulu, sur ce sujet, témoigner par exprès des sentiments particuliers d'une âme pieuse et catholique." Bien qu'il reconnut l'authenticité du testament, le procureur général finissait par conclure qu'il devait être rejeté, comme contraire au contrat de mariage. La Cour en jugea ainsi et les biens de Champlain, moins une somme de 900 livres provenant de la vente de ses meubles, retournèrent à ses héritiers naturels. N.-E. DIONNE

Le très honorable John-Arthur Rœbuck. (IV, V, 457.)—Il y a bien des gens parmi nous, même des gens assez instruits, qui ne connaissent guère M. Rœbuck et qui savent peu de choses de ses relations avec le Canada.

John Arthur Rœbuck était né aux Indes, à Madras, en 1801. Son père était employé dans le service civil. En 1807, ses parents quittèrent l'Inde pour l'Angleterre. Peu de temps après son père étant mort, sa mère se remaria et l'amena avec elle au Canada où son second mari avait probablement un emploi. Le jeune Rœbuck reçut donc toute sa première éducation dans notre pays. D'après l'historien Christie, en 1822, à l'âge de 21 ans, il écrivit et publia à Québec une brochure en faveur de l'union des deux Canadas. En 1824, il partit pour l'Angleterre, où il étudia le droit et se fit admettre au barreau en 1832. Le même Christie nous apprend que M. Rœbuck fut le véritable auteur du livre publié en anglais, à Londres, en 1830, sous le nom du Dr Pierre de Salles Laterrière. Ce livre était intitulé : *A political account of Lower Canada : with remarks on the present situation of the people, as regards their manners, character, reli-*

gion, etc., by "A Canadien." On y recommandait entre autre chose, l'abolition du Conseil législatif, comme remède aux maux dont souffrait la province du Bas-Canada.

En 1832, Rœbuck fut élu par la ville de Bath pour la Chambre des Communes, grâce à l'influence de leader radical, M. Hume. Ayant résidé pendant de longues années au Canada, il prit immédiatement un grand intérêt aux affaires canadiennes dont le parlement anglais était souvent saisi à cette époque. Le 15 avril 1834, il proposait la nomination d'un comité pour "s'enquérir des moyens de remédier aux maux qui découlent de la forme du gouvernement dans le Haut et le Bas Canada."

L'année suivante, (1835), l'Assemblée législative de Québec passa un bill pour nommer M. Rœbuck agent de la province en Angleterre. L'honorable D. B. Viger agissait comme tel depuis deux ans mais il lui fallait revenir au pays et nos chefs parlementaires sentaient le besoin d'avoir un représentant autorisé à Londres pour défendre nos intérêts. Cependant de crainte que le bill ne fût rejeté par le Conseil Législatif—ce qui arriva en effet—la chambre adopta les résolutions suivantes :

" Que c'est l'opinion de ce comité que, dans le cas où le bill passé par cette Chambre hier, nommant John Arthur Rœbuck, écuyer, comme agent de la province ne deviendrait pas loi, le dit John Arthur Rœbuck, écr., soit prié de représenter auprès du gouvernement de Sa Majesté, comme agent de cette chambre, les intérêts et les sentiments des habitants de cette province, et de soutenir les pétitions adressées par cette chambre à Sa Majesté et aux deux chambres du parlement.

" Que c'est l'opinion de ce comité, que dans le cas où le bill ne deviendrait pas loi, il est juste que le greffier de cette chambre soit autorisé à payer au dit John Arthur Rœbuck, écuyer, ou à son ordre, à même le fond des dépenses contin-

gentes de la chambre, une somme n'excédant pas 600 louis sterling, pour l'indemniser de ses soins et services en sa dite qualité d'agent ; et que le greffier soit pareillement autorisé à avancer au dit J.-A. Rœbuck, écuyer, une somme n'excédant pas 500 louis sterling, pour l'aider à faire face à ses déboursés et dépenses contingentes en sa dite qualité ; desquels dits déboursés et dépenses il sera rendu compte à cette chambre de six mois en six mois."

Sur réception de ces résolutions, M. Rœbuck demanda une audience à lord Glenely, secrétaire des colonies, afin de se faire reconnaître comme agent de l'Assemblée du Bas-Canada. Et en juin 1835, il fut reconnu comme tel par le ministre.

A la session d'automne de la même année, l'Assemblée passa un second bill pour nommer M. Rœbuck agent de la province, et adopta en même temps des résolutions analogues à celle de la session précédente. Le bill fut encore rejeté par le Conseil législatif. En 1836, nouveau bill qui n'eut pas une meilleure fortune.

M. Roebuck s'occupait activement de nos affaires durant ces années critiques où la situation était si terriblement tendue entre l'Assemblée Législative et les autorités impériales. Survinrent les douloureux événements de 1837. Lorsque lord John Russell proposa un bill, en 1838, pour suspendre la constitution du Bas-Canada, M. Roebuck qui avait perdu son siège l'année précédente, demanda à être entendu à la barre de la chambre des Lords et de la chambre des Communes, comme agent de l'Assemblée, pour s'opposer à ce projet de loi. Gladstone et lord Stanley aux Communes, et lord Aberdeen dans la chambre haute, soulevèrent des objections. Mais finalement M. Roebuck fut admis à comparaître. Il fut, dit-on, très agressif et très amer.

On lit à ce propos dans *A history of our own times*, de Justin McCarthy :

" Un critique de cette époque remarqua que la plupart des orateurs semblent s'efforcer de se concilier les bonnes

grâces de l'auditoire qu'ils veulent gagner, mais que M. Roebuck, dès le début, parut déterminé à tourner contre lui et sa cause tous ses auditeurs. Ses discours cependant furent d'une grande force argumentative et d'une grande puissance. Leur effet fut encore augmenté par l'apparence singulièrement jeune de l'orateur à qui l'on eût à peine donné vingt ans. M. Roebuck avait pourtant 37 ans."

La constitution de 1791 ayant été suspendue puis rappelée, M. Roebuck cessait naturellement d'être agent de l'Assemblée défunte.

Mais il lui était dû des arrérages pour ses émoluments et déboursés. En vertu des résolutions de février 1835, ils s'élevaient à 1100 louis par année. Il avait été payé pour 1835, et avait reçu 700-louis pour 1836. Mais le deadlock financier, entre l'Assemblée et l'Exécutif avait ensuite arrêté tous les paiements, et il lui restait dû 400 livres pour 1836, et 1,100 louis pour 1837, en tout 1,500 louis.

En 1838, le conseil spécial, nommé par lord Durham, alloua une certaine somme pour défrayer les dépenses de la dernière Chambre d'Assemblée. Mais les arrérages de M. Roebuck furent omis. Il s'en plaignit au ministre qui écrivit à ce sujet, d'abord à sir John Colborne, en 1839, puis à M. Poulett Thompson en 1840. Celui-ci répondit que le conseil spécial, à qui il avait soumis les réclamations de M. Roebuck, les avait rejetées.

Pendant dix ans, on n'en entendit plus parler. Mais, en 1850, M. Roebuck revint à la charge. Le secrétaire d'Etat pour les colonies, lord Grey, écrivit à lord Elgin, lui transmettant une lettre de l'ex-agent de l'Assemblée bas-canadienne, dont voici la teneur :

Milton, Lynnington, Hauts.

12 décembre 1850.

Milord,

Il y a plusieurs années, j'ai agi comme agent de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. En cette qualité, et au nom

de cette Assemblée, qui a été si attaquée et maltraitée, j'ai comparu à la barre de la Chambre des Communes, et ensuite à la barre de la Chambre des lords. J'ai aussi été reconnu comme agent de l'Assemblée par l'administration actuelle ; et lorsque l'ancienne constitution du Bas Canada fut abolie, je cessai d'être l'agent de l'Assemblée, étant alors créancier de cette Chambre, au montant de \$1.500.

Par un procédé déshonorant, on a éludé le paiement de cette dette, après avoir payé toutes les dettes de l'Assemblée de la province ; l'animosité, la haine et l'esprit de parti, ont pris la place de la justice en ce qui me regarde. J'espère que ces sentiments de rancune personnelle se sont évanouis ; et j'en appelle maintenant à la justice de la législature canadienne, pour me payer une dette qui m'est due à juste titre.

J'ai demandé à lord Grey de vous autoriser de sanctionner, au nom de la Reine, le paiement de cette réclamation, et je ne puis douter un seul instant que vous ne soyez autorisé à le faire ; j'ose me flatter que votre seigneurie voudra transmettre la lettre ci-jointe à l'orateur de l'Assemblée Législative, avec l'autorisation officielle et personnelle que vous devez avoir reçue, je n'en doute nullement.

Je demeure, Milord,

Votre obéissant serviteur,

J. A. RÆBUCK

Au très honorable le comte d'Elgin, etc., etc., etc.

La réponse à cette lettre, fut un ordre-en-conseil du 4 mars 1851, dans lequel on lisait :

“ La réclamation de M. Rœbuck, a été recommandée dans les dépêches de lord Normanby, et lord John Russell, en 1839 et 1840 : mais elle paraît n'avoir pas été accueillie par le conseil spécial. M. Rœbuck a de nouveau mis sa réclamation sous les yeux du comte Grey : et le comité du conseil étant d'opinion qu'elle est fondée en justice, recommande

qu'il soit porté sur les estimations qui seront soumises au parlement, durant la prochaine session, une somme suffisante pour mettre Sa Majesté en état de payer une somme de 1,500 livres, à John R. Rœbuck, pour ses services agent de la ci-devant Chambre d'Assemblée du Bas Canada, cette somme étant le montant par lui réclamé et constaté lui être dû."

A la session suivante, la somme de 1,500 louis fut votée, et M. Rœbuck fut payé conformément à l'ordre en conseil.

M. Rœbuck fournit, en Angleterre, une des plus belles carrières parlementaires de ce siècle. Il siégea dans la Chambre des Communes, de 1832 à 1879, avec trois interruptions seulement : de 1837 à 1841, de 1847 à 1849, et de 1868 à 1874. Il fut donc membre du parlement pendant trente-cinq années. Il représenta Sheffield, depuis 1841 jusqu'à sa mort, sauf les dernières périodes plus haut mentionnées. Un de ses plus remarquables exploits parlementaires fut sa motion de non-confiance contre le gouvernement de lord Aberdeen, en 1852, au sujet de la manière défectueuse dont le département de la guerre avait organisé les services de l'armée anglaise, en Crimée. Ce gouvernement était un cabinet de coalition que l'on avait appelé le "cabinet de tous les talents", comme autrefois le ministère de lord Granville, en 1796. M. Rœbuck eut 157 voix de majorité pour sa motion et renversa ce gouvernement puissant. Vers la fin de sa carrière, il s'était rapproché de lord Beaconsfield et des conservateurs. En 1878, il fut nommé membre du Conseil Privé.

Il écrivit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Pamphlets for the people* ; *A plan for the government of some portions of our colonial possessions* ; *History of the whig ministry of 1830*, etc., etc.

Le très honorable John Arthur Rœbuck mourut le 30 novembre 1879.

IGNOTUS

QUESTIONS

680.—Dans les relations des Jésuites année 1670, page 22, année 1671, page 7, année 1672, page 2, année 1672 et 1673, page 149, il est fait mention d'une statue de Notre-Dame de Foy envoyée de Belgique au Canada vers 1667 ou 1668. " Cette statue de la Vierge avait cela de remarquable qu'elle était faite du bois d'un chêne dans le cœur duquel on en avait trouvé une semblable (en 1609) quelques années auparavant dans le village de Foye, au pays de Liège, à une lieue de la ville de Dinant."

Le Père Chaumonot à qui cette statue avait été envoyée par le père de Vérencourt bâtit sous le même nom (Notre-Dame de Foy) une chapelle située à la côte Saint-Michel, près de Québec, et où cette statue fut placée. La dévotion des fidèles s'accrut bientôt par les miracles que la Sainte Vierge y opéra.

Les sauvages Hurons établis à la côte Saint-Michel fréquentaient cette chapelle et il est dit dans les relations des Jésuites que cette statue avait été donnée expressément pour la conversion des sauvages et devait être placée dans l'une de leurs chapelles.

Les Hurons quittèrent Notre-Dame de Foy en 1674 pour aller s'établir à l'Ancienne Lorette.

Qu'est devenu cette statue de Notre-Dame de Foy ?

X. X. X.

681.—Quand le nom de Nouvelle-Ecosse a-t-il remplacé celui de Acadie ? Qui a suggéré et employé pour la première fois ce nom de Nouvelle-Ecosse ?

ECOT.

682.—On me dit que pendant l'hiver de 1759-1760 catholiques et protestants à Québec suivaient tour à tour leurs offices dans la chapelle des Ursulines. Est-ce le cas ?

RIO

683.—Le compilateur du deuxième volume de la *Littérature canadienne* de 1850 à 1860 déclarait qu'il s'abstenait de reproduire en entier les poésies de MM. Garneau, Lenoir et Fiset, parce qu'elles devaient, lui assurait-on, être publiées en volumes séparés.

Ces volumes ont-ils été publiés ? Pt.

684.—Avons-nous eu deux chirurgiens Arnoux à Québec ? Celui qui possédait une maison sur la rue Saint-Louis, à Québec, maison dans laquelle Montcalm mourant fut transporté, est-il décédé au Canada ? Geo.

685.—Pourquoi les protestants appellent ils ministres ceux qui, chez eux, président au culte ? Ce mot est-il d'origine française ou anglaise ? R.

686.—Dans ses *Voyages*, Champ'lain parle souvent d'une partie du port de Tadoussac qu'il nomme "moulin Baudé." Cet endroit porte aujourd'hui le nom de "Anse du moulin à Baudé." Pourquoi ce nom de Baudé ? Que signifie-t-il ?

NAVIG.

687.—Sous le régime français, désignait-on sous le nom de Nouvelle-Angleterre tout le territoire actuel des États-Unis ? Dans le cas contraire, quelles étaient les limites de la Nouvelle-Angleterre ?

AMÉRI,

688.—En 1878, un Français distingué du nom de Beaumont débarquait à Québec. Le lendemain de son arrivée dans la capitale, il mourait subitement sur la rue. On m'affirme que c'est ce M. de Beaumont qui porta le message de Bazaine rendant Metz à l'armée prussienne. Quelqu'un de vos lecteurs peut-il me renseigner 1° sur la mort de M. de Beaumont 2° sur la part prise par lui à la reddition de Metz ?

FRANC.

689.—Est-ce l'Abord-à-Plouffe, ou la Barre-à-Plouffe, qu'il faut dire ? RIO.

TABLE DES MATIÈRES

Acadie, L'amour de la France en.....	111
Acadiens, Le chant national des	148
Adelsheim.....	83
"Africaine," Le naufrage de l'.....	84
Amérique, En.....	216
Amnistie de 1838, L'.....	94 152 182
Années, Les bonnes.....	64 91
Argent, Sa rareté autrefois.....	104
Arnold, Le général	51 346
Aulnay, Charles Menou d'.....	63 214
Baptiste, Le flibustier.....	8
"Bas de soie".....	85
Batiscan, Le nom.....	274
Beauce, La colonisation de la.....	32
Beaumont, Les Acadiens à... ..	182
Bédard, Pierre.....	250
Bédard et ses fils, Pierre.....	285
Bédard, Deux ouvrages de Pierre.....	209
Bégin, Les ancêtres de Mgr.....	123
Bienville, Saint Antoine de.....	195
Bon-Temps, L'ordre du.....	178
Bouchette, L'arpenteur-général.....	186
Bouchette, L'exploit du capitaine.....	317
Bourget, Mgr Ignace.....	42
Brion, L'amiral de	150
Bureau des pauvres à Montréal, Le.....	279
Camériers Secrets de Sa Sainteté, Les.....	313
Canada, Le Petit.....	221
Canada, Manière d'apprendre l'histoire du.....	156
Cap à l'Arbre, Le.....	314
Cap Tourmente, La croix du	63
Carignan, Le régiment de.....	116
Cartier, La croix plantée par.....	177

Caughnawaga, Saint-François-Xavier de.....			131
Champlain, Le testament de.....			370
Champlain, L'orthographe du mot.....			64
Chanson de 1812, Une.....			237
Chapais, L'hon. J. C.....			368
Chauffage des églises autrefois.....	57	83	117
Chouaguen, Les drapeaux de.....			349
Chouard, La femme de.....			274
Clairon du Roi, Le.....			216
Compain, L'abbé Pierre-Joseph.....			115
Confédération, Les Pères de la.....			346
Conseil de Québec, L'ancien.....			53
Corrège au Canada, Un tableau du.....			61
Corvées, Les.....			216
Coup de pied, Un royal.....			107
Cox, Sir Edmund.....			31
D'Ailleboust, Mme.....			43
Deschambault, Les Anglais à.....	63		316
Desjardins, L'abbé Jean-Louis.....			344
Dorion, J.-B.-E.....	31	90	119
Droits seigneuriaux, Les.....			136
Durham, L'ordonnance de lord.....	94	152	182
Duel sous le régime français, Le.....			31
Ecoçais au Canada, Les.....			219
"Enfant Terrible," L'.....	31	90	119
Epluchette, Une.....			186
Expressions, Anciennes.....			144
Familles canadiennes, Les premières.....			242
Fénelon, Un ouvrage de.....			240
Fiedmont, Jacau de.....			173
Formulettes écrites.....			207
Galiffet, Le marquis de.....			347
Gaspé, Lieutenants-gouverneurs de.....			146
Gerrymander, Le mot.....	64		94
Girouard, La famille.....			205
Habitants vs Hivernants.....			105
Huissiers et praticiens.....			38
Hygiène sous le régime français, L'.....			261
Inhumations hâtives.....			364
Jésuites, Le <i>Journal des</i>	21		52
Jésus, La quête de l'Enfant.....			25

Judicature en 1732, La.....	203
Jurons populaires, Nos.....	359
Kalm au Canada, Le voyageur.....	68
Kimber, La famille.....	252
La Boujonnier.....	79
La Jonquière, Le testament de M. de.....	268
Lauzon, La famille de M. de.....	196
Lebrun, Un tableau de.....	158 249
Legardeur de Saint-Pierre, Joseph.....	233
Légendes de nos ancêtres, Les.....	100
Lepage, L'abbé.....	32 91 341
Lévis et les drapeaux de ses régiments.....	309
Lévis, Notre-Dame de la Victoire de.....	7
Lieut.-gouverneurs de Québec, Les armes des... ..	73
Longueuil, Le dernier rejeton des.....	145
Longueuil, Le nom de.....	209
Longueuil, Les journaux de.....	22
Loup-garou, Le.....	304
Lutin, Le.....	78
MacNab, Sir Allan.....	31 62 119
Malartic, Le comte de.....	109
Marie de l'Incarnation, La Vénérable.....	365
Martyrs ou patriotes.....	31 88
Ménage, Le curé.....	362
Ménagerie des pauvres.....	341
Mé-y, La mort du gouverneur de.....	52
Métis ou Bois-Brûlés.....	17
Meurons, Les.....	56 115
Milice, Les commandants de notre.....	275
Miliciens, L'uniforme de nos.....	184
Mitaine des puritains, La.....	152
Montcalm, Le monument Wolfe et.....	305
Montmagny, M. de.....	32
Montréal à Québec, De.....	239
Montréal en Espagne.....	32
Morin, Le juge A.-N.....	20 267
Navières, Joseph.....	366
Noyaux, Les.....	81
Ordres du Roi, Les.....	126
Papiers, Les vieux.....	202
Papineau, Joseph.....	253

Patriotes ou martyrs	31	88
Perrault, Joseph-François		175
Pichon, Thomas	32	92
Plessis et de Maistre, Mgr		241
Plessis et le tableau de Saint-Michel, Mgr	32	276
Poètes dans les églises, Les	57	83 117
Poincy, Philippe de Lonvilliers de		212
Pointe à la Garde, Le combat de la		282
Port Daniel, Saint-Georges de		323
Portneuf, Le curé	31	213
Prélats domestiques de Sa Sainteté, Les		219
Prêtre médecin, Un		115
Prêtres, Cinq frères		273
Prêtres français réfugiés au Canada		186
Prison à Québec sous le régime français		64
Propriétés, Le morcellement des		72
Protonotaires apostoliques canadiens, Les	184	252 285
Québec, Le bureau de poste de		153 247
Québec, de 1620 à 1632		292 324
Ramezay, M. de		59
Rasle, Le P. Sébastien		228
Réchauds, Au temps des		117
Richmond, La mort du duc de		112
Roberval, La paroisse de		67
Boebuck, John-Arthur		371
Rohault, René		28
Rolette, Le canton		146
Salaberry, Son discours de Châteauguay	85	117
Saint-Antoine de Bienville		195
Saint Fabien de Rimouski		99
Saint-Frédéric de Drummondville		227
Saint-Georges de Port-Daniel		323
Saint-Joseph de Lanoraie		163
Saint-Joseph de la Pointe de Lévy		35
Saint-Laurent de l'île d'Orléans		259
Saint-Laurent, La traversée du		18
Saint-Louis, L'incendie du théâtre		343
Saint-Mathias de Rouville		291
Saint-Maurice, Les députés de		283
Saint-Paul de Joliette		355
Saint-Régis, La prise de		141

Saint-Vallier, L'orthographe du mot.....	63
Satan, constructeur d'églises.....	245
Shawinigan, Le mot.....	30
Sydenham, La mort de lord.....	82
Terrebonne, Le fondateur de.....	32 91 341
Toronto, Le fort de.....	137
Trois-Pistoles, L'hermite de.....	260
Turgeon, Mgr.....	32
Vallières de Saint-Réal, Le juge.....	153 275
Vaudreuil, Le comte de.....	23
Victoria, L'inauguration du pont.....	189
Villeray, Louis Rouer de	356
Wattevilles et Meurons, Les.....	115
Weld, Le cardinal.....	36
Wheelwright, Mère Esther.....	164
Wolfe, Le général.....	208
Wolfe, Le monument Montcalm et.....	305
Wolfe, L'épée de.....	63
Wolfe, Les portraits de.....	63